

1. Le PPRE, qu'est-ce que c'est ?

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est une modalité de prise en charge de la difficulté scolaire. Il s'inscrit dans le cadre de l'école inclusive qui vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le PPRE est un plan d'actions individualisées de courte durée qui formalise les objectifs, les modalités d'adaptation pédagogiques et l'évaluation de leur efficacité. Il implique l'équipe pédagogique et éducative, l'élève et sa famille. La formalisation du PPRE, du diagnostic à l'évaluation, est un outil précieux pour le suivi et l'accompagnement de l'élève en difficulté, à l'interne et plus encore lors d'un changement d'établissement.

2. Les textes réglementaires

 **Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves :**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000029779752>

« Section 5 - L'accompagnement pédagogique des élèves »

« Art. D. 311-11. Pour soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves des écoles publiques, des établissements publics locaux d'enseignement ainsi que des établissements d'enseignement privés ayant conclu un contrat avec l'Etat, et mettre en œuvre le principe d'inclusion mentionné à l'article L. 111-1, ceux-ci bénéficient dans leurs apprentissages scolaires d'un accompagnement pédagogique qui répond à leurs besoins. « Mis en œuvre prioritairement par les enseignants, cet accompagnement porte sur tout type d'apprentissage et comprend notamment des aides appropriées aux difficultés rencontrées. »

« Art. D. 311-12.- **Le programme personnalisé de réussite éducative, prévu à l'article L. 311-3-1, permet de coordonner les actions mises en œuvre lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle. Il implique des pratiques pédagogiques diversifiées et différenciées, d'une durée ajustable, suivant une progression accordée à celle de l'élève. L'essentiel de ces actions est conduit au sein de la classe. »**

 **Site EDUSCOL**

<https://eduscol.education.fr/858/les-programmes-personnalisés-de-reussite-educative>

Objectifs du PPRE : Répondre à la diversité des élèves

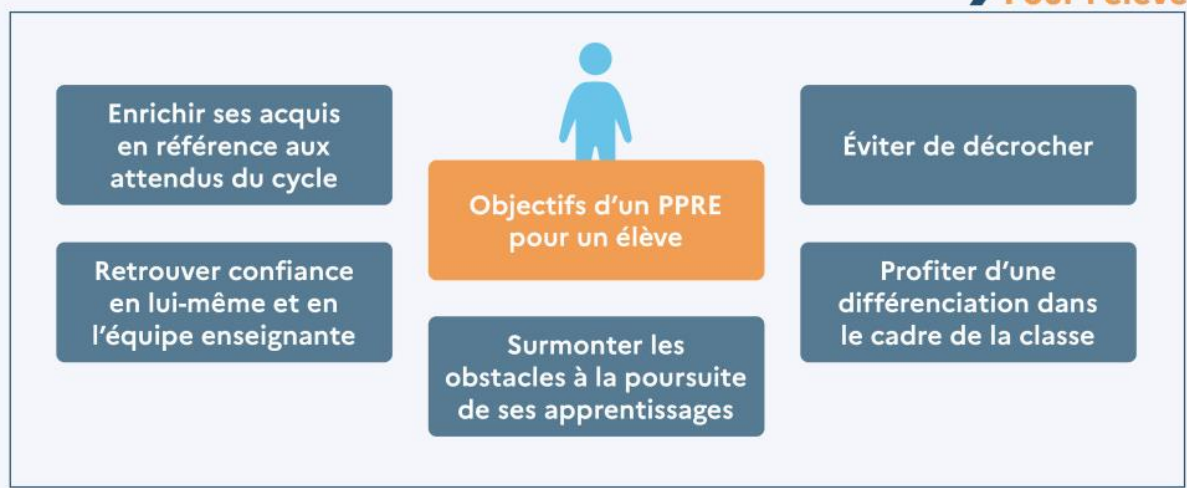
La diversité des élèves accueillis dans les écoles et collèges est une réalité qui doit être prise en compte dans l'élaboration des séances d'apprentissage.

Des propositions de différenciations doivent permettre à chaque élève de maîtriser les compétences attendues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cette acquisition progressive ne se fait pas de la même façon pour tous les élèves et l'école se doit de proposer un accompagnement pédagogique notamment aux élèves qui éprouvent des difficultés.

La mise en œuvre d'actions pour aider un élève à développer ses connaissances peut prendre la forme d'un PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative). Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :

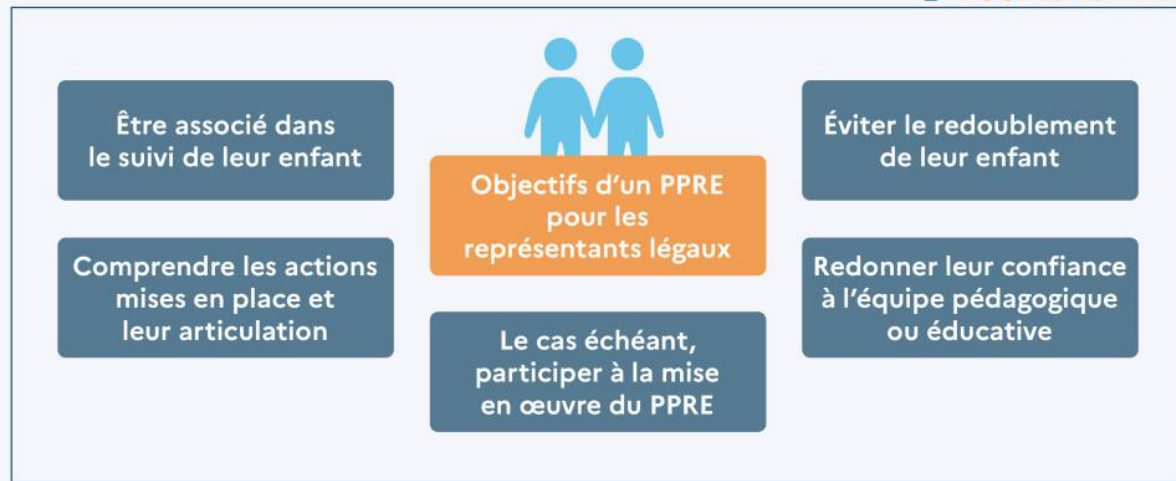
- identifier les besoins grâce à un diagnostic
- fixer des objectifs précis en nombre réduit
- se fonder sur des compétences déjà acquises
- être défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable
- être expliqué à l'élève et sa famille
- prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner

/// Pour l'élève



/// Pour les équipes pédagogiques et éducatives





3. Comment et pourquoi élaborer un PPRE ?

La difficulté ordinaire est inhérente à tout apprentissage, c'est une étape normale dans le processus d'apprentissage. La plupart des difficultés seront rapidement surmontées au fur et à mesure de l'apprentissage. D'autres difficultés nécessitent une différenciation de la part de l'enseignant dans la classe. Le PPRE est donc une modalité de prise en charge de la difficulté scolaire.

Il concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement. Il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces mais en difficulté scolaire (Il existe sur le département du Val d'Oise un document spécifique : PPEHP - Personnalisation du Parcours de l'Élève à Haut Potentiel).

<file:///C:/Users/mcoue1/Downloads/ehp-95-document-l-ve-ppehp---pdf-22517-1.pdf>

La mise en place d'un PPRE peut se faire à tout moment de l'année, mais les conseils de cycle, des maîtres, notamment suite aux évaluations nationales sont des temps privilégiés.

Le PPRE définit un projet individualisé qui devra permettre d'évaluer régulièrement la progression de l'élève. Ce dispositif d'aide pédagogique de courte durée est formalisé dans un document écrit qui matérialise les engagements pris entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

Il cible les compétences à travailler, évaluées comme prioritaires pour l'élève et fixe les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

La mise en place du PPRE précède, dans un premier temps la demande d'accompagnement du RASED. Les aides sont mises en œuvre par une équipe pédagogique dont le premier acteur est l'enseignant de la classe. Les actions d'aide en classe et l'accompagnement du RASED peuvent être ensuite être complémentaires.

Une fois mené à son terme, le document PPRE est archivé dans le dossier de parcours de l'élève : il s'avérera une information utile pour la suite de la scolarité, notamment en cas de demande de pré-orientation en SEGPA.

4. Les étapes. Qui fait quoi ?

Identifier le besoin de la mise en place d'un PPRE pour un élève	L'équipe pédagogique échange sur la situation de l'élève et l'évalue dans le cadre d'un conseil des maîtres ou de cycle. L'enseignant de l'élève s'appuie sur les évaluations et ses observations pour présenter la situation.
Valider la mise en place d'un PPRE	À l'issue du conseil des maîtres / de cycle, le directeur valide la mise en place du PPRE
Rédiger le PPRE	La rédaction se fait par l'équipe pédagogique et prioritairement par l'enseignant de l'élève. Il convient d'associer les parents ou responsables de l'élève.
Organiser une réunion d'échanges autour du PPRE	Au cours de la réunion, les aménagements prévus sont discutés. Le document est présenté aux responsables. Leur signature est souhaitable mais non obligatoire.
Mise en œuvre	L'enseignant de la classe Le RASED, en complémentarité
Évaluer le PPRE	Lors de l'évaluation, l'enseignant apprécie les progrès de l'élève en fonction de l'atteinte des objectifs fixés initialement.
Clore ou renouveler le PPRE	Le PPRE est un dispositif temporaire : il s'arrête lorsque les compétences ciblées comme prioritaires sont maîtrisées par l'élève. Le document est archivé par le directeur de l'école dans le dossier de parcours de l'élève. Dans le cas contraire, Le PPRE peut être renouvelé ou un autre dispositif peut être mis en place.

5. La communication avec les parents

Le PPRE tisse des liens autour de la pédagogie avec l'objectif d'apporter une dynamique qui mobilise chacun. La réussite du PPRE suppose l'adhésion de l'élève et de ses parents. Un soin tout particulier sera donc pris pour les informer et leur expliquer l'objectif et les modalités de l'action.

Le PPRE est une démarche d'équipe et le dialogue qui s'instaure avec les parents ou représentants légaux manifeste le travail concerté de l'équipe pédagogique. Le directeur de l'école en est un acteur important.

La discussion doit s'appuyer sur les compétences de l'élève, suite aux évaluations et observations réalisées par l'enseignant : celles qui sont des points d'appui et celles qui révèlent une difficulté. Il acte la situation présente, sans la figer et permet de se projeter. Le PPRE contient des propositions concrètes et notifie les étapes.

6. Associer l'élève : élaborer avec lui son projet d'apprentissage.

Propositions pour mener un entretien

Remarque : Les enseignants spécialisés du RASED, formés à l'entretien d'explicitation, peuvent accompagner les enseignants dans cette démarche.

Pourquoi mener un entretien avec l'élève ?

- Parce que son adhésion est indispensable pour la réussite du PPRE.
- Pour établir avec lui une relation d'aide.

- Pour donner du sens au PPRE et élaborer avec lui son projet d'apprentissage : il convient d'expliquer à l'élève ce qu'est un PPRE et pourquoi il en bénéficie, comment il a été pensé, au regard de quelles évaluations. Il ne s'agit pas de stigmatiser l'élève mais au contraire de le rendre auteur et acteur de ses apprentissages. Il a le droit d'être informé et l'on obtiendra sans doute davantage de participation et d'adhésion au projet si on laisse un espace de parole à l'élève et qu'on lui demande son avis.
- Pour tenter de lui (re)donner confiance en lui expliquant que ce qui nous intéresse ce n'est pas tant de pointer ses réussites ou ses difficultés que de comprendre comment il fait, les procédures et processus qu'il met en œuvre pour réaliser une tâche scolaire et dans l'objectif de l'aider au mieux.
- Pour permettre à l'élève de prendre conscience de ses réussites, ses points d'appui et acquis scolaires mais aussi des ses fragilités et besoins.
- Pour poser des jalons, se fixer conjointement des objectifs d'apprentissage.

De quel type d'entretien parle-t-on et comment le mener ?

- L'entretien se déroule dans un cadre propice et l'enseignant aborde cet entretien avec une posture bienveillante et rassurante. Il explique à l'élève l'enjeu et l'objectif de cet entretien. Il l'informe de sa durée et des modalités.
- Il s'agit d'un entretien semi-directif : il s'apparente à une conversation durant laquelle l'enseignant pose des questions précises pour comprendre comment l'élève s'y prend pour réaliser une tâche précise.
- Pour proposer cet entretien, l'enseignant choisit une tâche scolaire complexe mais réalisable, similaire à celle qui pose habituellement des difficultés à l'élève. Il peut se servir d'un exercice proposé en classe mais qui n'a pas encore été corrigé ou d'une évaluation. L'enseignant peut accompagner l'élève dans la résolution de la tâche mais il n'induit pas les réponses, accepte l'absence de réponses et les silences. Il est à l'écoute, attentif. Il observe l'élève et le questionne pour essayer de comprendre comment il fait.
- L'enseignant donne à l'élève tous les éléments de compréhension (choix de la tâche, modalités...), le rassure si besoin et l'informe qu'il prendra des notes pendant l'exercice et l'entretien pour garder en mémoire des informations et observations qui l'aideront à affiner, préciser l'aide la plus adaptée.

Qui le mène ? Combien de temps dure cet entretien ?

- C'est en priorité l'enseignant qui mène l'entretien avec l'élève de sa classe qui bénéficie d'un PPRE.
- 15 minutes semble un temps ajusté.

Déroulement de l'entretien et type de questions possibles :

- Éviter les questions en « Pourquoi ? » : privilégier les questions en « Comment... ? » qui invite l'élève à expliquer comment il s'y prend.
- Aménager l'entretien en fonction de ce que l'on sait de l'élève, sa personnalité, sa plus ou moins grande aisance à l'oral, de son anxiété (éventuellement ne pas prendre de notes pendant l'échange).

① Entrée dans l'entretien : donner du sens, mettre en confiance, rassurer.

② Possibilité de questionner de manière très large dans un premier temps : *Qu'est-ce que tu aimes faire à l'école ? Qu'est-ce qui te plaît le plus / le moins ? Quelles sont les matières que tu aimes / où tu te sens à l'aise ? Celles que tu aimes moins ? Quels sont tes points forts ? Qu'est-ce qui est facile pour toi ? Quels sont tes points de progrès ? Ce qui est plus difficile ou compliqué ?*

③ Focaliser sur la tâche

- L'enseignant présente l'exercice à l'élève.

Si l'élève se lance spontanément dans la tâche, l'enseignant observe comme il s'y prend.

Si l'élève hésite ou ne parvient pas à se lancer, l'enseignant accompagne : *Qu'est-ce que tu dois faire dans cet exercice ? Est-ce que tu as une idée de comment tu vas t'y prendre ? Qu'est-ce que tu vas faire en premier ? Ensuite ?*

- L'élève réalise l'exercice. L'enseignant observe.

- Quand l'élève a terminé ou pense avoir terminé, l'enseignant lui propose d'échanger, de revenir sur l'exercice proposé.

Que peux-tu me dire sur l'exercice que tu viens de faire ? Quelle était la consigne ? Qu'est-ce que tu as réussi à faire / su faire ? Qu'est-ce qui t'a posé problème ? Comment tu as fait pour ... ? Comment tu sais que... ? Est-ce que tu as fait autre chose ?

- L'enseignant et l'élève posent ensemble des pistes d'aide pour l'élaboration du PPRE : *Qu'est-ce qui pourrait t'aider à mieux... ?*

Élaboration du projet d'apprentissage

L'enseignant présente à l'élève la partie du PPRE concernant le projet d'apprentissage. Il reprend ce que l'élève a dit au cours de l'entretien, reformule éventuellement, pour définir avec lui ses points forts et des points de progrès. Ensemble, ils fixent les 2 ou 3 compétences qui vont être travaillées prioritairement, défis à relever pour l'élève, ce qu'il veut réussir.

Remarque : les compétences ciblées comme prioritaires sont formulées en référence aux programmes en vigueur.

Exemples :

Français C2 – Langage oral - *Maintenir une attention orientée en fonction du but ;*

Français C2 – Lecture - *Établir les correspondances graphophonologiques ; combinatoire (produire des syllabes simples et complexes)*

Maths C2 - *Comparer, ranger, encadrer, intercaler des nombres entiers < 1000*

Français C3 – *Construire la compréhension d'un texte : repérage des liens logiques*